

Commune d'EMANVILLE (Eure)

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal
Séance du 09 février 2018 (convocation du 02 février 2018)

En exercices	Présents	Votants
11	7	7

L'an deux mille dix-sept le 09 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Thierry DULUT, Maire.

PRESENTS : M. DULUT Thierry, M. BELMONT Marc, Mme BLAISOT Katia, M. BERSOT Stéphane, M. COMBE Benoit, Mme PASQUET Katia, Mme Catherine DAVID

ABSENTS EXCUSES : M. BERTRAND Romain,

ABSENTS : Mme SORS Valérie, M. VANDENBERGHE Nicolas, M. LAMY Gérald

Secrétaire de séance : Mme PASQUET Katia

I. CONVENTION TRAVAUX SIEGE RUE MAUBUISSON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE va entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement¹ : 17 691.67 €
- en section de fonctionnement : 21 333.33 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

1 Etant entendu qu'en cas de signature d'une convention avec Orange de type A (si la commune conserve la propriété du réseau de télécommunications, les sommes correspondantes pourront être inscrites en section d'investissement, et pourront donner lieu à reversement par le FCTVA de la TVA ayant grevé la dépense.

Exercice budgétaire 2018

Nature des travaux

Réseau Distribution Publique [DP]	Renforcement Préventif DP (RRP)
Réseau Eclairage Public Coordonné [EP]	Renforcement Préventif EP (ERP)
Réseau télécom [FT]	Renforcement Préventif Telecom (TRP)

• s'agissant des DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Programmes	Montant estimé TTC	Participation Commune	Montant Total
RRP	149 000,00 €	7%	8 691,67 €
ERP	54 000,00 €	20%	9 000,00 €
Total 1	203 000,00 €		17 691,67 €

• s'agissant des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** :

Programmes	Montant estimé TTC	Participation Commune	Montant Total
TRP	32 000,00 €	60% + TVA	21 333,33 €
Total 2	32 000,00 €		21 333,33 €

** S'agissant des ouvrages de télécommunications créés, il est à noter que le(s) fourreau(x) dédié(s) reste(nt) la propriété exclusive de l'opérateur de réseau sauf en cas de choix par la commune ou l'intercommunalité de conserver cette propriété, auquel cas il s'agira de dépenses d'investissements pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

II. CONVENTION AVEC ORANGE TRAVAUX SIEGE RUE MAUBUISSON

Conformément à une décision de l'assemblée délibérante du SIEGE en date du 23 novembre 2013, la réalisation des travaux d'effacement coordonné des réseaux de télécommunications donneront lieu au passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires dédié(s) au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (Fibre optique). En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur Orange, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de télécommunications :

- **La première option – dite A** – revient à attribuer à la commune/l'intercommunalité compétente la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Dans ce cadre, la convention spécifique signée entre la personne publique et Orange prévoit principalement :
 - le transfert de la propriété de l'ensemble des installations de communications électroniques créées (fourreau supplémentaire y compris) à la personne publique,
 - que c'est la personne publique qui assurera l'entretien, la maintenance de ces installations (y compris notamment la réponse aux DT-DICT),
 - qu'Orange versera un loyer (0.50 €/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux.
- **La seconde option – dite B** – revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ces installations, la convention correspondante prévoyant quant à elle principalement :
 - qu'Orange réservera l'usage du fourreau surnuméraire posé à l'occasion des travaux à l'usage du développement du réseau Très Haut Débit-fibre optique,
 - qu'Orange conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créées,
 - que la personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau ainsi créé en cas de déploiement de la fibre optique,
 - qu'Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement,
 - que la personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0,15 €/ml en 2013).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal / communautaire, de choisir l'option B

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de **type B** avec Orange en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

III. ENTRETIEN ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il faut renouveler la prestation « Entretien Espaces Verts de la Commune » pour la saison 2018.

- L'Entreprise VAAS, située à Glisolles ayant présenté un devis pour un montant de : 2 741 € HT soit 3 289,20 TTC.

Il est à noter que le renouvellement n'est valable que pour les espaces verts de la Commune.

L'entretien de la Station n'étant pas renouveler.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la prestation « Entretien Espaces Verts de la Commune » pour la saison 2018 avec l'entreprise VAAS.

QUESTIONS DIVERSES

1. Conseil municipal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démission de Mme Virginie LEMARCHAND du Conseil Municipal d'Emanville.

2. Prochaines animations 2018

- Messe : 17 mars à 18h
- Pâques : samedi 7 avril (matin) chasse aux œufs pour les enfants
- Fêtes des Mères : samedi 26 mai – en réflexion
- Repas des Aînés : dimanche 4 novembre
- Cérémonie du 11 novembre : à l'occasion des cent ans de cette fête, Monsieur le Maire a demandé à Mme Bourdon de faire des fiches sur les personnes figurant sur le monument aux morts pour les afficher en public.
- Vœux de Maire : dimanche 13 janvier 2019 à 16h suivi du partage de la Galette

3. Agrandissement de l'abri des moutons de la Station : fait par les services techniques de la commune.

4. Abri-bus

Un abri-bus verra prochainement le jour devant la Mairie.

Il sera construit en régie par les services techniques, en plexiglass entre le lampadaire et le panneau d'affichage. Son coût varie entre 2 000 € à 2 500 € sans compter la dalle de ciment qu'il faut prévoir.

5. Subventions

Le département est prêt à aider les communes à finaliser des projets. Il faut déposer les projets aux services de la Communauté de Communes qui transmet après validation au Département : qui octroie ou non une éventuelle subvention. Les membres du Conseil évoquent plusieurs projets à réaliser :

- la rénovation de la salle des fêtes en cours actuellement pour ce qui concerne le sol et les chambres froides.
- la rénovation des façades et devantures du Commerce : un devis a été demandé à l'entreprise Combes pour les fenêtres.

Les membres du Conseil formulent le souhait de la priorité au Commerce.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée vers 20h40.